

Original: FRENCH

## **EUROPEAN UNION**

## OSCE Permanent Council Nr 1031 Vienna, 18 Décembre 2014

## Déclaration de l'UE en réponse à la Représentante spéciale et coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, Ambassadrice Madina Jarbussynova

L'Union Européenne et ses Etats membres accueillent avec plaisir l'ambassadrice Madina Jarbussynova, Représentante spéciale et coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, pour sa première intervention en cette qualité au conseil permanent.

Comme indiqué dans le rapport annuel 2014 de l'ONUDC et auquel vous vous êtes référée, la traite est un crime commis le plus souvent au niveau intra-régional et dont les formes prédominantes demeurent l'exploitation sexuelle et le travail forcé. Ce constat impose d'agir avec détermination dans la région de l'OSCE qui est directement concernée; l'organisation a un rôle important pour aider les Etats participants et partenaires. Nous sommes favorables à ce que vous poursuiviez la pratique de diffusion d'un rapport annuel sur les activités anti-traite de l'OSCE : il s'agit d'un document important pour guider notre action, notamment dans le cadre de l'organisation.

En vous fondant sur le plan d'action de 2003 et son récent addendum de 2013, nous vous encourageons à agir simultanément sur les quatre leviers favorisant une approche globale et intégrée. Les efforts doivent porter sur la réduction de la demande pour prévenir le phénomène ; l'identification, la protection et la prise en charge des victimes, jusqu'à leur indemnisation ; la poursuite en justice, la condamnation des criminels et la confiscation des biens et profits résultant de ce crime ; enfin, le partenariat avec tous les acteurs pertinents, dont ceux essentiels de la société civile, au plan national et international.

Madame la Représentante spéciale et coordinatrice, la sensibilisation des décideurs et l'action sur le terrain doivent guider votre action.

En termes de sensibilisation, les activités ont été nombreuses en 2014 : entre autres, la conférence co-organisée avec le Conseil de l'Europe a renforcé la coopération internationale. Nous nous réjouissons qu'elle ait débouché sur des actions concrètes comme l'atelier conjoint organisé fin octobre à Strasbourg pour les procureurs et juges. La conférence de l'Alliance contre la traite des personnes a confirmé, y compris au travers des évènements parallèles de grande qualité, que l'OSCE permettait des débats fructueux entre les représentants institutionnels, ceux du secteur privé et de la société civile ; cela a également été le cas lors de la session thématique de la conférence de la dimension humaine à Varsovie. Nous soutenons cette approche qui fait émerger des bonnes pratiques. Votre travail de sensibilisation sur les liens entre traite des êtres humains et d'autres activités criminelles, telles que l'immigration illégale, est utile et doit être poursuivi.

En termes d'action, outre les visites de suivi dans les pays, 2014 aura été riche en publications, comme l'étude sur la lutte contre le blanchiment d'argent provenant du crime de traite, qui a mis en relief un axe d'effort déterminant pour lutter efficacement contre les réseaux criminels ; nous mentionnons à cet égard la directive 2014/42 du 3 avril 2014 concernant le gel et la confiscation des instruments et des produits du crime dans l'Union européenne. Nous vous félicitons pour le manuel sur la prévention du travail forcé dans les foyers de diplomates, présentés aux experts des capitales la semaine dernière. Nous vous encourageons à accroître la coordination, notamment avec les missions de terrain, essentielles pour la lutte contre la traite. L'important travail qu'elles ont réalisé doit se poursuivre et nous souhaitons que vous puissiez les aider.

Nous réaffirmons notre détermination à lutter contre toutes les formes de traite d'êtres humains en vue de leur éradication. Entre 2010 et 2012, 30.146 victimes ont été identifiées dans l'Union européenne mais il ne fait guère de doute que l'ampleur du phénomène va bien au-delà. Depuis l'adoption de la directive 2011/36, l'UE est très active en déclinant par des actions précises sa stratégie anti-traite 2012-2016 fondée notamment sur une approche basée sur les droits de l'homme, la protection des victimes et de leurs droits.

Le rapport intermédiaire de mise en œuvre de cette stratégie, diffusé lors de la 8<sup>ème</sup> journée européenne contre la traite, mentionne les nombreuses initiatives déjà prises

par l'UE. Il indique qu'elle va poursuivre ses efforts : des orientations précises sont identifiées, parmi lesquelles la création d'une coalition du monde des affaires en Europe, le renforcement du réseau informel des mécanismes nationaux d'orientation ou encore le soutien à la plate-forme européenne de la société civile. Nous voyons de réelles convergences avec la politique anti-traite de l'OSCE qui s'appuie sur la complémentarité avec les autres partenaires. Nous vous encourageons à coopérer ensemble, l'approche multidimensionnelle de l'OSCE correspondant à la stratégie de l'UE.

L'OSCE dispose d'un ensemble d'engagements complet et de structures compétentes pour lutter contre la traite des êtres humains. Elle est un partenaire crédible pour lutter contre la traite et ainsi renforcer la stabilité et la sécurité de notre région. Nous remercions toutes les structures exécutives pour le travail accompli et les encourageons à ne pas relâcher les efforts. Il est important que vous ayez les moyens adaptés à votre mission.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine\*, le Monténégro\*, l'Islande+, la Serbie\* et l'Albanie\*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre, Monaco et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

<sup>\*</sup> l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

<sup>+</sup> L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.